

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 989**5 octobre 2004****SOMMAIRE**

ACE Tourism & Entertainment S.A., Luxembourg	47464	Dodge Holding S.A., Luxembourg	47458
Admiral's Cruises Company S.A., Luxembourg	47471	DSB Invest Holding S.A., Luxembourg	47459
Alarane S.A., Luxembourg	47471	Eureko Captive S.A., Luxembourg	47465
Albacete Holding S.A., Luxembourg	47459	Eureko Captive S.A., Luxembourg	47465
Alliance Entreprise S.A., Luxembourg	47470	Euroseuz (Luxembourg) S.C.A., Luxembourg	47469
Amenophis S.A., Luxembourg	47471	Expert Solutions S.A., Bertrange	47467
Arosa Finance S.A., Luxembourg	47470	Falun Holding S.A., Luxembourg	47449
Art Hotel S.A., Luxembourg	47443	Fertile S.A., Luxembourg	47465
Artic Circle S.A., Luxembourg	47472	Fifth Avenue S.A., Luxembourg	47434
AT Europe Business S.A., Luxembourg	47467	General Re - Reinsurance and Investment, S.à r.l., Luxembourg	47463
B310 Immo S.A., Esch-sur-Alzette	47450	General Re - Reinsurance and Investment, S.à r.l., Luxembourg	47463
Banque Safra-Luxembourg, Luxembourg	47449	GRESA, Glofin Real Estate S.A., Luxembourg	47448
Banque Safra-Luxembourg, Luxembourg	47449	GRESA, Glofin Real Estate S.A., Luxembourg	47448
Bergem Immo S.A., Esch-sur-Alzette	47453	Groupe du Savoy Sicav, Luxembourg	47468
Blue Danube Fund, Sicav, Luxembourg	47468	Hoxia S.A.	47470
BNP Paribas Fund Services S.A., Luxembourg	47472	Hyperion Investments S.A., Luxembourg	47426
Bulkinvest S.A., Luxembourg	47456	Inland Shipping S.A., Luxembourg	47443
Byblos S.A., Luxembourg	47472	Interactive Development S.A., Luxembourg	47426
Capitalfin S.A.H., Luxembourg	47452	Islandsbanki Asset Management S.A., Luxembourg	47469
Capitalfin S.A.H., Luxembourg	47452	Jade International S.A., Luxembourg	47464
Capitalfin S.A.H., Luxembourg	47452	Jade International S.A., Luxembourg	47464
Capitalfin S.A.H., Luxembourg	47452	Johadi Invest S.A.	47471
Caprice S.A., Luxembourg	47466	Kneip Communication S.A., Luxembourg	47444
Caprice S.A., Luxembourg	47466	Kneip Communication S.A., Luxembourg	47444
Carlitt Finance S.A., Luxembourg	47441	Kristona Finance S.A.	47469
Carlitt Finance S.A., Luxembourg	47441	Liniant S.A., Luxembourg	47459
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg	47468	Marim S.A., Luxembourg	47457
CIFEX-Compagnie Fiduciaire d'Expertise S.A., Luxembourg	47470	Marim S.A., Luxembourg	47457
ColDif (Lux), S.à r.l., Luxembourg	47449	Mide S.A., Luxembourg	47470
Colivry (Lux), S.à r.l., Luxembourg	47446	Mugo, S.à r.l., Mendsdorf	47426
ColRail (Lux), S.à r.l., Luxembourg	47440	Multipartners S.A., Luxembourg	47458
Colvellux1, S.à r.l., Luxembourg	47441	MWCR Lux, S.à r.l., Luxembourg	47459
Compagnie d'Investissements et de Participations S.A.	47471	MWCR Lux, S.à r.l., Luxembourg	47459
Coris Holding S.A., Luxembourg	47462	MWCR Lux, S.à r.l., Luxembourg	47460
Coris Holding S.A., Luxembourg	47462	MWCR Lux, S.à r.l., Luxembourg	47460
Danasia S.A., Luxembourg	47472	MWCR Lux, S.à r.l., Luxembourg	47460
(La) Distribution Automobile, S.à r.l., Luxembourg	47468	MWCR Lux, S.à r.l., Luxembourg	47460
		Navigator S.A., Luxembourg	47447

NBG Luxfinance Holding S.A., Luxembourg	47445	SDA Lux S.A., Luxembourg	47467
NBG Synesis Funds, Sicav, Luxembourg	47446	Sife Sky S.A., Luxembourg	47432
Netrabest S.A., Luxembourg	47461	Sinterama S.A., Luxembourg	47456
New Tech Venture Capital Fund S.C.A., Luxembourg	47469	Sinterama S.A., Luxembourg	47456
Nextar S.A.	47455	Société Générale de Révision S.C., Luxembourg	47448
Nextar S.A.	47455	Solyred S.A., Luxembourg	47457
Nextar S.A.	47455	Solyred S.A., Luxembourg	47457
Northern Seas Charter S.A., Luxembourg	47444	Spike S.A., Luxembourg	47430
Ove Ostergaard Lux S.A., Steinsel	47442	Star Shipping Company S.A., Luxembourg	47427
Ove Ostergaard Lux S.A., Steinsel	47442	Star Shipping Company S.A., Luxembourg	47445
Panino Bar, S.à r.l., Luxembourg	47462	Synthon Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	47461
Parc Belair Management S.A., Luxembourg	47447	Tech Trade S.A., Foetz	47466
Parc Belair, S.à r.l., Luxembourg	47463	UBP Multifunds Advisory S.A., Luxembourg	47468
Parc Bellevue, S.à r.l., Luxembourg	47442	UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A., Luxembourg	47458
Patrimoine Invest, Sicav, Luxembourg	47469	Vestris S.A., Luxembourg	47455
Primerus France Minicap, Sicav, Luxembourg	47469	Vollupro S.A., Luxembourg	47459
Q.A.T. Investments S.A., Luxembourg	47465	WB-STAM Investment, S.à r.l., Luxembourg	47467
Quadri Foglio News S.A., Luxembourg	47429	WB-STAM Property, S.à r.l., Luxembourg	47461
Quadri Foglio News S.A., Luxembourg	47430	X-Tra International S.A., Luxembourg	47461
Quadri Foglio S.A., Luxembourg	47427	X-Tra International S.A., Luxembourg	47461
Raiffeisen Schweiz (Luxembourg) Fonds, Sicav, Luxembourg	47467	Yura S.A., Luxembourg	47433
Reilux, S.à r.l., Wormeldange-Haut	47465	Yura S.A., Luxembourg	47433
Scorff S.C.I., Luxembourg	47464		

MUGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6931 Mensdorf, 34, rue de Beyren.
R. C. Luxembourg B 77.821.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signatures.

(061944.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

INTERACTIVE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.023.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS7523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(061964.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

HYPERION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 92.119.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour HYPERION INVESTMENTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061972.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

STAR SHIPPING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.546.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08118, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STAR SHIPPING COMPANY S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(062136.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

QUADRI FOGLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 101.944.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Rédange/Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Stéphane, Louis Salmon, cuisinier, demeurant à L-5710 Aspelt, 55, rue Pierre d'Aspelt,
- 2) Monsieur José Santos, restaurateur, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 82, rue Michel Rodange,
- 3) Monsieur Américo, Manuel Lima, restaurateur, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, rue Dr Klein,
- 4) Monsieur Manuel, João Paulina, restaurateur, demeurant à L-4446 Belvaux, 105, rue d'Oberkorn.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de QUADRI FOGLIO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant pizzeria avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement au présent objet.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 16.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires.

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra en 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Stéphane, Louis Salmon, prénommé: deux cent deux actions	202
2) Monsieur José Santos, prénommé: deux cent soixante-six actions	266
3) Monsieur Américo, Manuel Lima, prénommé: deux cent soixante-six actions	266
4) Monsieur Manuel, João Paulina, prénommé: deux cent soixante-six actions	266
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Stéphane, Louis Salmon, cuisinier, demeurant à L-5710 Aspelt, 55, rue Pierre d'Aspelt, né le 11 octobre 1968 à Longwy (France).
 - Monsieur José Santos, restaurateur, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 82, rue Michel Rodange, né le 7 avril 1963 à Sao Pedro Apostolo (Cap-Vert).
 - Monsieur Américo, Manuel Lima, restaurateur, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, rue Dr Klein, né le 12 janvier 1975 à Santo Antao (Cap-Vert).
 - Monsieur Manuel João Paulina, restaurateur, demeurant à L-4446 Belvaux, 10, rue d'Oberkorn, né le 10 août 1965 à Santo Antao (Cap-Vert).
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:
 - Monsieur Pedro Dos Santos, administrateur de société, demeurant à L-1463 Luxembourg, 31, rue du Fort Elisabeth, né le 31 janvier 1966 à Santo Antao (Cap-Vert).
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.
6. L'assemblée nomme Monsieur Stéphane Salmon, prénommé, administrateur-délégué de la société, en vertu de l'article 10 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Salmon, J. Santos, A. Lima, M. Paulina, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 33, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

G. Lecuit.

(062088.3/220/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

**QUADRI FOGGIO NEWS S.A., Société Anonyme,
(anc. QUADRI FOGGIO S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 101.944.

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUADRI FOGGIO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 2 juin 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur José Santos, restaurateur, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Américo Manuel Lima, restaurateur, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel João Paulina, restaurateur, demeurant à L-4446 Belvaux.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale en QUADRI FOGGIO NEWS S.A.
- 2) Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en QUADRI FOGLIO NEWS S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de QUADRI FOGLIO NEWS S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Santos, A.M. Lima, M.J. Paulina, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 66, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062093.3/220/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

QUADRI FOGLIO NEWS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 101.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062095.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SPIKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.921.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue de façon extraordinaire à Luxembourg

en date du 29 juin 2004

Bureau

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de SELLA TRUST LUX S.A.

L'Assemblée Générale nomme comme scrutateur M. Carlo Wetzels et désigne comme secrétaire Mme Sahra Court, tous présents et acceptant.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- Que les actionnaires ont été informés de l'ajournement de l'Assemblée Générale Annuelle.
- Que les actionnaires présents ou représentés détiennent 8.250 actions, soit la totalité des actions émises, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leur délibération.
- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.
 2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
 3. Affectation à donner au résultat.
 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 5. Nomination statutaire.
 6. Décision en application avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- L'Assemblée Générale entérine son ajournement à la date du 29 juin 2004.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité et chacune séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport du commissaire aux comptes est lu et approuvé.

Deuxième résolution

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de la répartition du résultat annuel de la façon suivante:

	EUR
Bénéfice 2003.....	391.873,35
Affectation à la réserve légale (limitée à 10% du capital)	0,00
Résultat disponible.....	391.873,35
Résultats reportés antérieurs	- 523.412,33
Résultat à reporter	- 131.538,98
Dividende	0,00
Solde.....	- 131.538,98

Le solde, soit EUR - 131.538,98 sera affecté au poste «Résultats reportés».

Quatrième résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de MAZARS S.A. en tant que commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société FORIG S.C. FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION dont le siège est 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Sixième résolution

En application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, les actionnaires sont appelés à se prononcer sur la poursuite des activités de la société ou sa dissolution, eu égard à la perte de la totalité du capital social, telle que reflétée dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Les actionnaires décident à l'unanimité de mettre en liquidation la société.

Décharge expresse, entière, et spéciale est donnée aux administrateurs en ce qui concerne l'application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 jusqu'à ce jour, et notamment, sans que cette énumération soit exhaustive, quant à la date à laquelle cette question a été soumise à l'assemblée des actionnaires et quant à la date à laquelle la perte du capital a été constatée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18.30 heures.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

C. Wetzel	SELLA TRUST LUX S.A.	S. Court
<i>Scrutateur</i>	<i>Président</i>	<i>Secrétaire</i>
	Signature	

Nous avons l'honneur de faire rapport aux actionnaires sur l'activité déployée par la société durant cet exercice social et de soumettre à leur approbation, conformément à la loi et aux statuts, les bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2003, la société avait EUR 81.508,92 en immobilisations financières.

Pour ce qui est des charges, les frais de fonctionnement ont été de EUR 10.474,38, nous avons comptabilisé EUR 186,65 en intérêts et charges assimilées et nous avons passé EUR 121,96 en impôts sur le résultat.

Le bénéfice de l'exercice se chiffre à EUR 391.873,35 que nous proposons de reporter à nouveau.

Par vote spécial, nous prions les actionnaires de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour le conseil d'administration
SELLA TRUST LUX S.A.
Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05855. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

SIFE SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.913.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue de façon extraordinaire à Luxembourg
en date du 29 juin 2004*

Bureau

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de SELLA TRUST LUX S.A.
L'Assemblée Générale nomme comme scrutateur M. Carlo Wetzal et désigne comme secrétaire Mme Sahra Court, tous présents et acceptant.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- Que les actionnaires ont été informés de l'ajournement de l'Assemblée Générale Annuelle.
- Que les actionnaires présents ou représentés détiennent 1.250 actions, soit la totalité des actions émises, sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leur délibération.
- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nomination statutaire.
6. Décision en application avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale entérine son ajournement à la date du 29 juin 2004.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité et chacune séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport du commissaire aux comptes est lu et approuvé.

Deuxième résolution

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de la répartition du résultat annuel de la façon suivante:

	EUR
Bénéfice 2003	1.673.771,62
Affectation à la réserve légale (limitée à 10% du capital)	0,00
Résultat disponible	1.673.771,62
Résultats reportés antérieurs	- 2.142.361,85
Résultat à reporter	- 458.590,23
Dividende	0,00
Solde	- 458.590,23

Le solde, soit EUR - 458.590,23 sera affecté au poste «Résultats reportés».

Quatrième résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de MAZARS S.A. en tant que commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société FORIG S.C. FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION dont le siège est 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Sixième résolution

En application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, les actionnaires sont appelés à se prononcer sur la poursuite des activités de la société ou sa dissolution, eu égard à la perte de la totalité du capital social, telle que reflétée dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Les actionnaires décident à l'unanimité de mettre en liquidation la société.

Décharge expresse, entière, et spéciale est donnée aux administrateurs en ce qui concerne l'application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 jusqu'à ce jour, et notamment, sans que cette énumération soit exhaustive, quant

à la date à laquelle cette question a été soumise à l'assemblée des actionnaires et quant à la date à laquelle la perte du capital a été constatée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 17.00 heures.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

C. Wetzel	SELLA TRUST LUX S.A.	S. Court
Scrutateur	Signature	Secrétaire
	Président	

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Statutaire du 29 juin 2004

Nous avons l'honneur de faire rapport aux actionnaires sur l'activité déployée par la société durant cet exercice social et de soumettre à leur approbation, conformément à la loi et aux statuts, les bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2003, la société avait EUR 1.773,05 en compte en banque.

Pour ce qui est des charges, les frais de fonctionnement ont été de EUR 10.362,96.

Nous avons comptabilisé EUR 25,49 en intérêts et produits assimilés et EUR 1.684.235,09 en produits exceptionnels, ce qui fait que le bénéfice de l'exercice se chiffre à EUR 1.673.771,62 que nous proposons de reporter à nouveau.

Par vote spécial, nous prions les actionnaires de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour le conseil d'administration

SELLA TRUST LUX S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05858. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060657.3/1039/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

YURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 49.617.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YURA S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

A. Noullet

Administrateur-Délégué

(061918.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

YURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 49.617.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle postposée tenue à Luxembourg le 30 juin 2004 à 12.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire au 31 décembre 2003 sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour YURA S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

A. Noullet

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061917.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FIFTH AVENUE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.913.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty first day of July.

Before Us, M^e Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ODESSA SECURITIES S.A., with registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, duly represented by Mr Philippe Ponsard, ingénieur commercial, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy dated July 20, 2004.
 2. Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 3. Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, duly represented by Mr Guy Hornick, penamed, by virtue of a proxy dated July 14, 2004.
- Said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a holding company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of FIFTH AVENUE S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 95,000 (ninety-five thousand Euro) divided into 9.500 (nine thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 10,000,000 (ten million Euro) to be divided into 1,000,000 (one million) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on July 21, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by

contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first monday of the month of June, at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 9,500 (nine thousand five hundred) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A, predesignated	9,498	94,980
2. Mr Guy Hornick, prenamed	1	10
3. Mr John Seil, prenamed	1	10
Total	9,500	95,000

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 95,000 (ninety-five thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 2,800 euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year

1. Mr Guy Hornick, born on March 29, 1951 in Luxembourg, maître en sciences économiques, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Mr John Seil, born on September 28, 1948 in Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Mr Pierre Lentz, born on April 22, 1959 in Luxembourg, licencié en sciences économiques, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Mr Guy Hornick, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing party, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing party signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 20 juillet 2004.

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représenté par Monsieur Guy Hornick, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 14 juillet 2004.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIFTH AVENUE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 95.000 (quatre-vingt-quinze mille euros) représenté par 9.500 (neuf mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 juillet 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications, ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 9.500 (neuf mille cinq cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A, prédésignée	9.498	94.980
2. M. Guy Hornick, prénommé	1	10
3. M. John Seil, prénommé.	1	10
Totaux	9.500	95.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 95.000 (quatre-vingt-quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 2.800 euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social

1. Monsieur Guy Hornick, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Guy Hornick, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ponsard, G. Hornick, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2004, vol. 900, fol. 9, case 9. – Reçu 950 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2004.

B. Moutrier.

(061061.3/272/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

ColRail (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 80.503.

—

Décision du Conseil de Gérance du 24 juin 2004

Le Conseil de Gérance de la société ColRail (LUX), S.à r.l., (la «Société»), société à responsabilité limitée au capital de EUR 12.500 constituée le 3 janvier 2001 par acte notarié de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.503 en date du 15 février 2001 et ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, prend la décision suivante en conformité avec l'article 5 des statuts coordonnés de la Société:

Décision

- Décide de transférer le siège social de la Société du 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, au 1, rue du Saint-Esprit à L-1475 Luxembourg, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

P. Lenglet / D. Oppelaar

Gérant A / Gérant B

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l.

C. Baer

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061825.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

CARLITT FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 37.297.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 463 du 16 décembre 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N° 262 du 15 avril 1999. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 18 septembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 203 du 6 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04826 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARLITT FINANCE
Société Anonyme
Signature

(048426.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CARLITT FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 37.297.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs Louis Donat-Bouillud, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme
CARLITT FINANCE
Société anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048430.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

COLVELLUX1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 85.013.

Décision du Conseil de Gérance du 24 juin 2004

Le Conseil de Gérance de la société COLVELLUX1, S.à r.l., (la «Société»), société à responsabilité limitée au capital de EUR 12.500 constituée le 4 décembre 2001 par acte notarié de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.013 en date du 4 janvier 2002 et ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, prend la décision suivante en conformité avec l'article 5 des statuts coordonnés de la Société:

Décision

- Décide de transférer le siège social de la Société du 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, au 1, rue du Saint-Esprit à L-1475 Luxembourg, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

P. Lenglet / D. Oppelaar
Gérant A / Gérant B

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l.

C. Baer
Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061836.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PARC BELLEVUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2251 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 58.555.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2004

Sont présents:

Monsieur Marcel Goeres, gérant administratif

A l'unanimité, les gérants décident:

- de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui se tiendra le 24 mai 2004.

Ordre du jour:

1. Démission de trois gérants.

2. Décharge aux gérants sortants.

3. Nomination d'un gérant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La gérance

M. Goeres

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Madame Martine Prager-Goeres fait part de sa décision de démissionner du mandat de gérant administratif de la société.

Sandweiler, le 19 mai 2004.

M. Prager-Goeres.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Madame Claudine Araujo-Goeres fait part de sa décision de démissionner du mandat de gérant administratif de la société.

Bertrange, le 19 mai 2004.

C. Araujo-Goeres.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Madame Christiane Goeres fait part de sa décision de démissionner du mandat de gérant technique.

Bertrange, le 19 mai 2004.

C. Goeres.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Monsieur Gabriel Durliau fait part de sa décision d'accepter le mandat de gérant technique de la société.

Fouches, le 19 mai 2004.

G. Durliau.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050100.3/592/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

OVE OSTERGAARD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 35.087.

—
Le bilan du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(062124.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

OVE OSTERGAARD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 35.087.

—
Le bilan du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(062154.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ART HOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2251 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 89.624.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2004

Sont présents:

Monsieur Jerry Maes, administrateur,
Monsieur Marcel Goeres, administrateur délégué,

La séance est ouverte à 9.00 heures.

Monsieur Marcel Goeres est nommé Président et ouvre la séance.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide:

- de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui se tiendra le 1^{er} juin 2004.

Ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur.
 2. Décharge à l'administrateur sortant.
 3. Nomination de trois administrateurs dont un administrateur délégué.
- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Conseil d'Administration

M. Goeres / J. Maes

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Madame Martine Prager-Goeres fait part de sa décision de démissionner du mandat d'administrateur de la société.
Sandweiler, le 19 mai 2004.

M. Prager-Goeres.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Monsieur Emmanuel Huot-Soudain fait part de sa décision d'accepter le mandat d'administrateur de la société.

Sandweiler, le 19 mai 2004.

E. Huot-Soudain.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Monsieur Guy Goeres fait part de sa décision d'accepter le mandat d'administrateur de la société.

Bertrange, le 19 mai 2004.

G. Goeres.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Monsieur Yves Ruppert fait part de sa décision d'accepter le mandat d'administrateur délégué de la société.

Capellen, le 19 mai 2004.

Y. Ruppert.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050120.3/592/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

INLAND SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 69.498.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 2 mars 2004 que le Conseil a nommé Monsieur R.J. Kasteel en qualité d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur E. van Rheede van den Kloot. Le mandat de Monsieur R.J. Kasteel sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

INLAND SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062367.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

NORTHERN SEAS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 86.524.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 1^{er} avril 2003

Il résulte du procès-verbal de cette Assemblée Générale Annuelle des actionnaires que:

- Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelés à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Raymond Van Herck,

Monsieur Jan Gesmar-Larsen,

Madame Suzanne Gesmar-Larsen.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2004.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la société suivante:

DELOITTE & TOUCHE avec siège social à Strassen.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NORTHERN SEAS CHARTER S.A.

Les membres du bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062360.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

KNEIP COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 45.747.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061933.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

KNEIP COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 45.747.

Société constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire, Luxembourg le 12 novembre 1993 publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 33 du 27 janvier 1994.

Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 2 mars 2004 à 15.00 heures

Conseil d'Administration et Réviseur d'Entreprises:

Selon une résolution adoptées par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprise est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2005.

Conseil d'Administration:

- Monsieur Victor Kneip, Président de Société, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président;

- Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur;

- Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 52, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

Réviseur d'Entreprises:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061929.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

NBG LUXFINANCE HOLDING S.A.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2003, tel que présenté par le Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels et les états financiers, audités, de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Troisième résolution

Conformément à la politique d'affectation des résultats de la Sicav, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de ne procéder à aucune distribution de dividende et de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs Messieurs Georges Papoutsis, Sheryl Asch, Dimitris Papaioannou et Vangelis Sofos quant à l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Décharge pleine et entière est donnée à Monsieur Yannis Tsamourgelis quant à l'exécution de son mandat d'Administrateur pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 janvier 2003.

Décharge pleine et entière est donnée à Monsieur Yiannis Katsouridis quant à l'exécution de son mandat d'Administrateur pour la période du 30 janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Décharge pleine et entière est donnée au Réviseur, PricewaterhouseCoopers Luxembourg quant à l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, les mandats de Messieurs George Papoutsis, Dimitris Papaioannou, Yiannis Katsouridis et Vangelis Sofos Administrateurs en place.

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de ne pas renommer Sheryl Asch aux fonctions d'Administrateur de NBG LUXFINANCE HOLDING S.A.

L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme PricewaterhouseCoopers Luxembourg, Réviseur, pour le terme d'un an, expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and Domiciliary Agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06866. – Reçu 14 euros.

(062340.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

STAR SHIPPING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.546.

EXTRAIT

Le 1^{er} octobre 2003 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire, la société FIDUCOM S.A., au 1^{er} septembre 2003.

Seconde résolution

Nomme comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Jules Roebben, expert comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2003 pour une durée déterminée de un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

STAR SHIPPING COMPANY S.A.

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062382.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

NBG SYNESIS FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.727.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 29 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve les rapports du Conseil d'Administration et de l'Auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels et les états financiers, audités, de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Troisième résolution

Conformément à la politique d'affectation des résultats de la Sicav, il est décidé de ne procéder à aucune distribution de dividende et de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière à Messieurs Apostolos Tamvakakis, Nikolaos Bertos, Theodoros Pantalakakis et Georges Papoutsis quant à l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Décharge pleine et entière est donnée à Monsieur Stravos Androtsopoulos quant à l'exécution de son mandat d'Administrateur pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 janvier 2003.

Décharge pleine et entière est donnée à Monsieur Constantinos Othoneos quant à l'exécution de son mandat d'Administrateur pour la période du 30 janvier 2003 au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière au Réviseur PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.A., quant à l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, les mandats de Messieurs Apostolos Tamvakakis, Constantinos Othoneos, Nikolaos Bertos, Theodoros Pantalakakis et Georges Papoutsis.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.A. pour un terme d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2005.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and Domiciliary Agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062337.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

COLIVRY (LUX), , S.à r.l.Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 86.515.

Décision du Conseil de Gérance du 24 juin 2004

Le Conseil de Gérance de la société COLIVRY (LUX), S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée au capital de 12.500 EUR, constituée le 4 mars 2002 par acte notarié de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.515 en date du 27 mars 2002 et ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, prend la décision suivante en conformité avec l'article 5 des statuts coordonnés de la Société:

Décision

- Décide de transférer le siège social de la Société du 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, au 1, rue du Saint-Esprit à L-1475 Luxembourg, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

COLONY LUXEMBOURG, S.à. r.l. / P. Lenglet / D. Oppelaar

Gérant B / Gérant A / Gérant B

C. Baer / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061847.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PARC BELAIR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2251 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 79.901.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2004

Sont présents:

Monsieur Jerry Maes, administrateur délégué

Monsieur Marcel Goeres, administrateur

Monsieur Emmanuel Huot-Soudain, administrateur.

La séance est ouverte à 9.00 heures.

Monsieur Marcel Goeres est nommé Président et ouvre la séance.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide:

- de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui se tiendra le 1^{er} juin 2004.

Ordre du jour:

1. Démission de deux administrateurs.

2. Décharge aux administrateurs sortants.

3. Nomination de deux administrateurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Conseil d'Administration

M. Goeres / J. Maes / E. Huot-Soudain

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Madame Martine Prager-Goeres fait part de sa décision de démissionner du mandat d'administrateur de la société.

Sandweiler, le 19 mai 2004.

M. Prager-Goeres.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Madame Christiane Goeres fait part de sa décision de démissionner du mandat d'administrateur de la société.

Bertrange, le 19 mai 2004.

C. Goeres.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Monsieur Guy Goeres fait part de sa décision d'accepter le mandat d'administrateur de la société.

Bertrange, le 19 mai 2004.

G. Goeres.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Monsieur Emmanuel Huot-Soudain fait part de sa décision d'accepter le mandat d'administrateur de la société.

Sandweiler, le 19 mai 2004.

D. Huot-Soudain.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050114.3/592/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

NAVIGATOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 81.675.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social le 8 avril 2004 que Monsieur Jules Roebben, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommé, avec effet immédiat, comme nouveau commissaire aux comptes, pour une durée déterminée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NAVIGATOR S.A.

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062365.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

GRESA, GLOFIN REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 42.039.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour GRESA, GLOFIN REAL ESTATE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061976.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

GRESA, GLOFIN REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 42.039.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour GRESA, GLOFIN REAL ESTATE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061977.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SOCIETE GENERALE DE REVISION, Société Civile.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 21 juillet 2004 que:

- L'assemblée a décidé de dissoudre la société et ce avec effet immédiat.
- L'assemblée a déclaré et constaté:

I. Que la société civile SOCIETE GENERALE DE REVISION a son siège social au 291 Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

II. Que le capital social de la société civile, prédésignée, s'élève actuellement à 2.726,83 EUR (deux mille sept cent vingt-six mille et quatre-vingt-trois centimes d'euros) représenté par 110 parts (cent-dix) sans désignation de valeur nominale, chacune intégralement libérée.

III. Que les associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SOCIETE GENERALE DE REVISION

IV. Que les associés sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. Que les associés déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent en charge, à concurrence de leurs parts dans la société, tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Que les associés déclarent reprendre tous les droits et obligations nés de tous les contrats conclus avec des tiers que ce soient des banques, clients ou des fournisseurs.

VII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au bureau de la société dissoute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062023.3/727/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.133.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

J. A. Kininsberg / A. G. Bernardo
Managing Director / Deputy Managing Director

(062099.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.133.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

J. A. Kininsberg / A. G. Bernardo
Managing Director / Deputy Managing Director

(062100.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FALUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.939.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049656.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

ColDif (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 95.119.

—
Décision du Conseil de Gérance du 24 juin 2004

Le Conseil de Gérance de la société ColDif (LUX), S.à r.l., (la «Société»), société à responsabilité limitée au capital de EUR 12.500,- constituée le 30 juillet 2003 par acte notarié de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.119 en date du 18 août 2003 et ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, prend la décision suivante en conformité avec l'article 5 des statuts coordonnés de la Société:

Décision

- Décide de transférer le siège social de la Société du 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, au 1, rue du Saint-Esprit à L-1475 Luxembourg, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

P. Lenglet / D. Oppelaar
Gérant A / Gérant B

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l.
Gérant B
C. Baer

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061840.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

B310 IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 101.954.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme BRILL INVEST S.A., avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Norbert Meisch, qualifié ci-après.

2.- Monsieur Norbert Meisch, diplômé I.C.H.E.C., demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Lequel comparant, ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de B310 IMMO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a pour en outre objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 14.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme BRILL INVEST S.A., avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, trois cent vingt-neuf actions.	329
2.- Monsieur Norbert Meisch, diplômé I.C.H.E.C., demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, une action	1
Total: trois cent trente actions	330

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Norbert Meisch, diplômé I.C.H.E.C., né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;

b) Monsieur François Pletschette, conseiller fiscal, né à Pétange, le 14 avril 1944, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;

c) Monsieur Laurent Weber, fiscaliste, né à Dudelange, le 4 août 1963, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 65.434).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Norbert Meisch, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Meisch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juillet 2004, vol. 527, fol. 53, case 10. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2004.

J. Seckler.

(062114.3/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CAPITALFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.962.

Le bilan au 31 décembre 1999 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08087, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062389.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CAPITALFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.962.

Le bilan au 31 décembre 2000 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08090, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062388.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CAPITALFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.962.

Le bilan au 31 octobre 2001 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08091, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062386.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CAPITALFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.962.

Le bilan au 31 octobre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062384.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BERGEM IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 101.955.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme BRILL INVEST S.A., avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Norbert Meisch, qualifié ci-après.
- 2.- Monsieur Norbert Meisch, diplômé I.C.H.E.C., demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Lequel comparant, ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BERGEM IMMO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a pour en outre objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme BRILL INVEST S.A., avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, trois cent vingt-neuf actions	329
2.- Monsieur Norbert Meisch, diplômé I.C.H.E.C., demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, une action.	1
Total: trois cent trente actions	330

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Norbert Meisch, diplômé I.C.H.E.C., né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;

b) Monsieur François Pletschette, conseiller fiscal, né à Pétange, le 14 avril 1944, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;

c) Monsieur Laurent Weber, fiscaliste, né à Dudelange, le 4 août 1963, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 65.434).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Norbert Meisch, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Meisch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juillet 2004, vol. 527, fol. 53, case 10. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2004.

J. Seckler.

(062109.3/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

VESTRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.278.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049666.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

NEXTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 52.788.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061893.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

NEXTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 52.788.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061898.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

NEXTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 52.788.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061889.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SINTERAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 59.823.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINTERAMA S.A., Société Anonyme

P. Piana / M. Pizzato Ribatto

Président / Administrateur

(062333.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SINTERAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 59.823.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 mai 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Eric Fort coopté en tant qu'administrateur lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 mars 2004 suite au décès de Monsieur Piero Rigazio. Le mandat de Monsieur Eric Fort prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Paolo Piana et de Madame Mimma Pizzato in Ribatto pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINTERAMA S.A., Société Anonyme

P. Piana / M. Pizzato Ribatto

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062335.3/045/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BULKINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 78.906.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2004

Il résulte du procès-verbal de cette Assemblée Générale Annuelle des actionnaires que:

- Le mandat des Administrateurs étant venus à échéance, sont appelés à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

- . Monsieur Herman Luyten,
- . Monsieur Ioannis Valassis,
- . Monsieur Raymond Van Herck.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2008.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la société suivante:

La société GRANT-THORNTON avec siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

BULKINVEST S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062362.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.726.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 340.796,03 EUR
- Résultat de l'exercice	- 32.032,27 EUR
- Report à nouveau	- 372.828,30 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(062241.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.726.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 372.828,30 EUR
- Résultat de l'exercice	- 33.452,80 EUR
- Report à nouveau	- 406.281,10 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(062243.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SOLYRED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 69.958.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS07988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062406.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SOLYRED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 69.958.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 juillet 2004 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:
- Madame Joëlle Mamane, administrateur de société, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg;
- Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane est confirmé.

- A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:
- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le siège social est établie à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS07989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062405.3/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

UBS EMERGING ECONOMIES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.090.

—
Résolution circulaire du 1^{er} juillet 2004

- Acceptation de la démission de:

* M. Manuel Hauser

- Est élu au Conseil d'administration se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005:

* M. Aloyse Hemmen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004

Pour UBS EMERGING ECONOMIES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

C. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

Beschluss des Verwaltungsrates vom 1. Juli 2004

Gegenstand des Beschlusses:

- Ernennung im Verwaltungsrat

Beschluss:

- Der Verwaltungsrat nimmt die Entscheidung von Herrn Manuel Hauser sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates per 11. Mai 2004 niederzulegen, zur Kenntnis. Die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates beschliessen einstimmig Herrn Aloyse Hemmen per 1. Juli 2004 als neues Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen.

- Sämtliche Zirkularbeschlüsse, welche durch alle Verwaltungsratsmitglieder mit Ausnahme von Herrn Manuel Hauser unterschrieben sind, sind rechtskräftig.

Erstellt am 1. Juli 2004.

A. Jacobs / M. Cueni / G. Fusenig / G. Schintgen

Präsident / Vize-Präsident / Mitglied / Mitglied

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07211. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061267.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

DODGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.016.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049683.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MULTIPARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 24.460.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2004 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062254.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ALBACETE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.675.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049699.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

VOLLUPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.050.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049700.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

DSB INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.551.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049608.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

LINIANTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.410.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049710.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MWCR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 74.815.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

S. Michel

Gérante

(062055.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MWCR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 74.815.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

S. Michel
Gérante

(062060.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MWCR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 74.815.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

S. Michel
Gérante

(062064.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MWCR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 74.815.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 7 juillet 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 7 juillet 2004 que:

1. L'associé unique a accepté la démission de Sharon Alvarez- Masterton, née le 1^{er} janvier 1968 à Guernsey et ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, en tant que gérante, avec effet au 20 mai 2004 et lui a donné décharge pour son mandat;

2. L'associé unique a nommé Monsieur Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow et ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, en tant que gérant, avec effet au 20 mai 2004.

Il en résulte qu'à compter du 20 mai 2004, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Laurence McNairn
- Alistair Boyle

S. Michel
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062080.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MWCR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 74.815.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 15 juillet 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 15 juillet 2004 que:

1- L'associé unique a pris connaissance du rapport de l'auditeur concernant les exercices sociaux qui se sont clôturés les 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002;

2- L'associé unique a approuvé les bilans, les comptes de profits et pertes et les notes arrêtés aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002;

3- L'associé unique a approuvé le report à l'exercice suivant de la perte s'élevant à EUR 31.134 au 31 décembre 2000;

4- L'associé unique a approuvé le report à l'exercice suivant de la perte s'élevant à EUR 25.384 au 31 décembre 2001;

5- L'associé unique a approuvé le report à l'exercice suivant de la perte s'élevant à EUR 20.448 au 31 décembre 2002;

6- L'associé unique a donné décharge (quitus) aux gérants et à l'auditeur pour les périodes couvrant les exercices clos aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.

S. Michel
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(062066.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

X-TRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.888.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062354.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

X-TRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.888.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062353.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

WB-STAM PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.910.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 1^{er} juillet 2004

L'Associé Unique de WB-STAM PROPERTY, S.à r.l. (la «Société»), WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l., a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Tim van Dijk, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer M. Herman Boersen ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

N. Fox
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062322.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.834.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061686.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

NETRABEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 54.964.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061711.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PANINO BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 134, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 49.538.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2004

Sont présents:

Monsieur Guy Goeres, gérant

A l'unanimité, les gérants décident:

- de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui se tiendra le 24 mai 2004.

Ordre du jour:

1. Démission d'un gérant

2. Décharge au gérant sortant

3. Nomination d'un gérant

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La gérance

G. Goeres

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Madame Claudine Araujo-Goeres fait part de sa décision de démissionner du mandat de gérant technique de la société.

Bertrange, le 19 mai 2004.

C. Araujo-Goeres.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Monsieur Sébastien Dziezuk fait part de sa décision d'accepter le mandat de gérant technique de la société.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

S. Dziezuk.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050109.3/592/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

CORIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.658.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 726 du 30 septembre 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CORIS HOLDING, Société Anonyme

Signature

(062174.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CORIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.658.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juillet 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs GianFranco Lusso, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle 2007.

Pour extrait conforme

CORIS HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062179.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

PARC BELAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2251 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 34.508.

—
Procès-verbal de la réunion tenue en date du 19 mai 2004

Sont présents:

Monsieur Guy Goeres, gérant administratif.

A l'unanimité, les gérants décident:

- de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui se tiendra le 24 mai 2004.

Ordre du jour:

1. Démission de deux gérants:

- Monsieur Araujo De Sousa-Goeres, décédé,

- Madame Martine Prager-Goeres.

2. Décharge aux gérants sortants,

3. Nomination d'un gérant,

4. Modification de Gérant en Gérant Technique pour Monsieur Guy Goeres.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La gérance

G. Goeres

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Monsieur Emmanuel Huot-Soudain fait part de sa décision d'accepter le mandat de gérant administratif de la société.
Sandweiler, le 19 mai 2004.

E. Huot-Soudain.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050106.3/592/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 49.812.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

(059936.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.674.420,-.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 49.812.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des associés de GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l. (la Société) tenue à Luxembourg le 25 juin 2004

L'assemblée générale annuelle des associés de la Société (l'Assemblée) a approuvé (i) le bilan, (ii) le compte de profits et pertes, (iii) le rapport de gestion du conseil de gérance de la Société et (iv) le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée a décidé de reporter le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2003 s'élevant à EUR 10.590.289 à l'exercice suivant.

L'Assemblée a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance ainsi qu'au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Pour publication

GENERAL RE - REINSURANCE AND INVESTMENT, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059938.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

JADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 89.365.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

(062234.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

JADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 89.365.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 10 juin 2004 que:

1. L'Assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société pour une durée d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2004:

Monsieur Patrice Bort

Madame Nicole Algarra

Monsieur Jong Sun Lee

2. L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'Assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2004:

LUXREVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, numéro de R. C. Luxembourg B 40.024.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062231.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SCORFF S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs.

Suite à la décision collective ordinaire du 15 juillet 2004, le siège social de la société est transféré du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 38, rue des Champs, L-1323 Luxembourg, avec effet au 16 juillet 2004.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour SCORFF S.C.I.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062295.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ACE TOURISM & ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 92.002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061713.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

EUREKO CAPTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.147.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03799, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062501.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

EUREKO CAPTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.147.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires du 21 avril 2004

L'assemblée générale ordinaire décide de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2005, Messieurs:

Rolf Sprunken;
John Kristensen;
Adrian Nurse;
Keld Boeck;
Willem Van Duin

L'assemblée générale ordinaire décide de réélire en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2005: KPMG AUDIT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour EUREKO CAPTIVE S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062499.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

REILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.
R. C. Luxembourg B 81.026.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061689.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Q.A.T. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 77.562.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061691.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FERTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.895.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061717.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

TECH TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R. C. Luxembourg B 55.965.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 23 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 566 du 5 novembre 1996,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence Echternach, en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 62 du 16 janvier 2004,

dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juillet 2004,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2004, volume 900, folio 13 case 9,

que la société anonyme dénommée TECH TRADE S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 55.965,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme délivré à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2004.

F. Kessler.

(062230.3/219/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CAPRICE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 38.860.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062380.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CAPRICE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 38.860.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 juin 2004 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'Administrateurs de la société:

- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg

- Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes:

- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062390.3/317/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBOURG) FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.656.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(057997.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 90.911.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 1^{er} juillet 2004

L'Associé Unique de WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l., (la «Société») WB-STAM FUNDING, S.à r.l., a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Tim van Dijk, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge au Gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer M. Herman Boersen ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

N. Fox

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062324.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

EXPERT SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.314.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061720.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SDA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 95.391.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061721.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

AT EUROPE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 92.090.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061723.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BLUE DANUBE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 42.248.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061757.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

UBP MULTIFUNDS ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.759.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061765.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

LA DISTRIBUTION AUTOMOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 84.414.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061780.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

GROUPE DU SAVOY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.320.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme
Pour GROUPE DU SAVOY SICAV
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(048126.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.409.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CARMIGNAC PORTFOLIO
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(048136.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EUROSUEZ (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.550.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061837.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PRIMERUS FRANCE MINICAP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.599.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061821.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PATRIMOINE INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.209.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061842.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.725.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061864.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

ISLANDSBANKI ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 79.111.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 juin 2004.

Signatures.

(061866.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

KRISTONA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.510.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061879.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

HOXIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 94.922.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061886.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

ALLIANCE ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 85.836.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS7515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061899.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

CIFEX-COMPAGNIE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 85.957.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS6124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061905.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

AROSA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 93.029.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061994.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.665.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 26 juillet 2004, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. l'assemblée décide de transférer le siège social du 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062412.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

JOHADI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.225.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061881.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.621.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061884.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

ALARANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 93.145.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061995.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AMENOPHIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.464.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061996.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ADMIRAL'S CRUISES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 50.847.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08113, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ADMIRAL'S CRUISES COMPANY S.A.

Le conseil d'administration

Signature

(062120.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ARTIC CIRCLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.652.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061997.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BYBLOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.599.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061998.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

DANASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.471.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061999.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BNP PARIBAS FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.775.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS7511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Signature.

(061916.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
